



MAIRIE DE VIANE
81530 VIANE

37 2020

Arrêté d'interdiction de circulation et de stationnement

Place du Petit Train et Place du Maquis le 18 et 19 novembre 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants),

Considérant que des travaux d'élagage vont être réalisés pour le compte du Département du Tarn, propriétaire des platanes longeant la route de Lacaze, au niveau de la Place du Maquis et Place du Petit Train,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des passants,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement automobile Place du Petit Train et Place du Maquis,

ARRÊTE

Article 1 : Il est interdit de circuler, stationner Place du Petit Train et Place du Maquis, pendant les travaux d'élagages des platanes aux endroits indiqués.

Article 2 : Cette interdiction est valable le mercredi 18 novembre 2020 de 8 heures à 17 heures et le jeudi 19 novembre 2020 de 8 h à 17 heures.

Article 3 : Cette interdiction ne s'applique pas aux les véhicules de secours.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché aux abords des lieux d'interdiction.

Article 6 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif.

Viane, le 17 novembre 2020

Le Maire
Denis MAFFRE

